Ville de Trilport

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 29 septembre 2020

N°2020/55 : DISSOLUTION, REPRISE ET TRANSFERT DES RESULTATS DU BUDGET ASSAINISSEMENT

L'an deux mille vingt le mardi 29 septembre à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 18 septembre 2020.

Etaient présents : 21
Mesdames, messieurs, Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAUX, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Denise GONON, Luc AVELINE, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Azdine RAMDAN, Ange AMBROSIO, Jocelyne SERDOS, Geneviève CAIN, Cécile LAROYE, Francine BERTHAUX, Sébastien LASCOURREGES, Jonathan LOZACH

Pouvoirs : 5
Monsieur Eric KRAEMER à madame Geneviève CAIN, madame Birgit SHRUFER à madame Denise GONON, madame Fathia BEN MABROUK à madame Carole CARDOSO, monsieur Stide MARQUEZ à monsieur Manuel MEZE, monsieur Camille FASSI à monsieur Michel EBERHART,

Absents excusés : 3
Messieurs Serge MAGLIOZZI, Philippe RIERA et madame Typhaine TOKPAN,

Michel EBERHART a été élu secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération portant création du budget annexe pour le service de l'assainissement,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment ses articles 64 et 66,

VU la délibération du 20 septembre 2019 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux modifiant ses statuts,

VU la délibération du 8 novembre 2019 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux créant le budget annexe du service de l'assainissement,

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20200929-2020-55-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

VU l'approbation du compte de gestion 2019 et le vote du compte administratif 2019 par le conseil municipal du 2 juillet 2020,

CONSIDERANT que dans le cadre du transfert de compétence eau et assainissement à la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux à compter du 1er janvier 2020, il est admis par la législation que les résultats budgétaires du budget annexe, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits, peuvent être transférés en tout ou partie,

CONSIDERANT que ce transfert doit donner lieu à des délibérations concordantes de la commune et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux,

CONSIDERANT qu'il convient de dissoudre le budget annexe de l'assainissement de la commune,

CONSIDERANT les résultats de clôture 2019 du budget annexe de l'assainissement,

CONSIDERANT que les opérations doivent être réalisées afin de solder les résultats de clôture et transférer les éléments de l'actif et du passif du budget annexe de l'assainissement dans le budget principal de la commune,

VU l'avis de la commission services aux citoyens, administration générale, finances et intercommunalité du 16 septembre 2020,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

DECIDE

- de procéder à la dissolution du budget annexe de l'assainissement après arrêt des comptes 2019

- de réintégrer l'actif et le passif du budget annexe de l'assainissement dans le budget principal de la commune,

- de mettre à disposition de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux les biens meubles et immeubles utilisés à la date du transfert, pour l'exercice de la compétence, ainsi que le transfert des emprunts, des subventions transférables ayant financé ces biens, et des restes à réaliser au budget annexe de l'assainissement,

- la reprise des résultats du budget annexe de l'assainissement dans le budget principal et de les transférer à la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux comme suit :

  001 – solde d'exécution de la section d'investissement :
  excédent de 80 032,57 €
  002 – solde d'exécution de la section de fonctionnement :
  excédent de 134 778.53 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20200929-2020-55-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX
Le
Publié le
ACTE RENDU EXECUTOIRE
Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,
Jean-Michel MORER

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20200929-2020-55-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020